



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-103354>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-103354**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ville d'Antibes (06)

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Prestation d'assurance Tous Risques Chantier et Responsabilité Civile du maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement global des établissements balnéaires de restauration et des aménagements extérieurs du domaine public communal - Garoupe

**Description** : Prestation d'assurance Tous Risques Chantier et Responsabilité Civile du maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement global des établissements balnéaires de restauration et des aménagements extérieurs du domaine public communal des plages naturelles, secteur Garoupe.

**Identifiant de la procédure** : 8013c0df-bd35-44dc-8d5c-03de99f70627

**Identifiant interne** : 24F169

**Type de procédure** : Ouverte

**Principales caractéristiques de la procédure** : Appel d'offres ouvert

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 66510000 Services d'assurance

##### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 26,000 Euro

##### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Si, en cours d'exécution, un des membres du groupement se retire de la coassurance, le pouvoir adjudicateur peut faire le choix de poursuivre son exécution en coassurance incomplète ou résilier le marché. En cas de retrait d'un co-assureur, l'apériteur a une obligation de moyen pour combler ce départ. Si l'apériteur ne peut combler la défaillance d'un co-assureur, la Collectivité pourra décider, en respectant les formes, si le contrat doit ou non être maintenu ou résilié. Il est rappelé qu'un assureur (compagnie ou mutuelle) ne pourra présenter plusieurs offres par le biais d'intermédiaires multiples. Est ainsi reproduit le texte de la circulaire en date du 24 décembre 2007 relative à la passation des Marchés Publics d'assurance et publiée au JORF du 10 avril 2008 : « un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires dans le cadre d'une même procédure de passation, car cette situation équivaut à ce qu'une même entreprise d'assurance présente plusieurs offres. Or, la pratique consistant pour un candidat à un marché public à transmettre plusieurs offres est contraire aux principes de la commande publique. Elle ne saurait être acceptée. Lorsqu'un acheteur public se trouve dans la situation où un même assureur présente plusieurs offres pour un même marché, quand bien même il le fait par plusieurs intermédiaires, il ne peut que déclarer ces offres irrégulières pour les raisons évoquées précédemment. » Conformément à la circulaire susvisée « le titulaire du marché de l'assurance est l'organisme ou l'entreprise d'assurance qui porte et provisionne le risque technique ». Un agent général ou courtier ne pourra donc pas être titulaire du marché.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

**2.1.6 Motifs d'exclusion**

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale :

Faillite :

Corruption :

Concordat :

Participation à une organisation criminelle :

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental :

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme :

Fraude :

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains :

Insolvabilité :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail :

Biens administrés par un liquidateur :

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure :

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché :

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché :

Coupable d'une faute professionnelle grave :

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social :

Paiement des cotisations de sécurité sociale :

État de cessation d'activités :

Paiement d'impôts et taxes :

Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes :

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Prestation d'assurance Tous Risques Chantier et Responsabilité Civile du maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement global des établissements balnéaires de restauration et des aménagements extérieurs du domaine public communal des plages naturelles, secteur Garoupe

**Description** : Prestation d'assurance Tous Risques Chantier et Responsabilité Civile du maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement global des établissements balnéaires de restauration et des aménagements extérieurs du domaine public communal des plages naturelles, secteur Garoupe

**Identifiant interne** : 24F169

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ): 66513200 Services d'assurance tous risques chantier

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 19 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Capacité économique et financière

**Nom** : Voir RC.

**Description** : Voir RC.

**Critère** :

**Type** : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Nom** : Voir RC.

**Description** : Voir RC.

**Critère** :

**Type** : Capacité technique et professionnelle

**Nom** : Voir RC.

**Description** : Voir RC.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Nom** : Qualité et niveau des garanties accordées

**Description** : Voir RC.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

**Critère** :

**Type** : Prix

**Nom** : Prix

**Description** : Voir RC.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Nom** : Modalités de gestion et d'indemnisation des sinistres

**Description** : Voir RC.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 21/10/2024 à 14:00

**Date limite de validité de l'offre** : 120 Jour

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture :** 21/10/2024 à 14:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** La présente consultation s'adresse aux compagnies, mutuelles et organismes d'assurance régulièrement autorisés à couvrir ce type de risque sur le territoire français. L'offre peut être présentée soit directement soit par l'intermédiaire d'un agent ou d'un courtier. Les contrats en co-assurance (groupement) sont autorisés. L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché. Le rôle de mandataire est rempli par l'apériteur. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements.

**Montage financier :** Financement sur les crédits ouverts au budget

**Informations relatives aux délais de recours :** Référé précontractuel (art L. 551-1 du Code de justice administrative) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. Référé contractuel (article L.551.13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles (et y compris en faisant valoir l'illégalité des actes détachables du contrat) assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution. Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence quand le contrat fait l'objet d'un recours de pleine juridiction contestant sa validité. Recours indemnitaire dans les 2 mois à compter d'une décision expresse ou implicite de rejet de la demande préalable (art R. 421-3 du CJA) Demande de déféré préfectoral (art L. 2131-8 du Code général des collectivités territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire.

**5.1.15 Techniques****Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :** non

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Tribunal Administratif de Nice

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Nice

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal Administratif de Nice

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Ville d'Antibes (06)

**Numéro d'enregistrement** : 21060004500012

**Adresse postale** : Hôtel de Ville Cours Masséna - BP 2205

**Ville** : Antibes Juan Les Pins Cedex

**Code postal** : 06606

**Subdivision pays (NUTS)** : Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : [commandepub-passation@ville-antibes.fr](mailto:commandepub-passation@ville-antibes.fr)

**Téléphone** : +33 492905280

**Adresse internet** : <https://www.marches-securises.fr>

**Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL)** : <http://www.antibes-juanlespins.com>

**Profil de l'acheteur** : <https://www.marches-securises.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Nice

**Numéro d'enregistrement** : 17060005000026

**Département** : 06

**Ville** : Nice

**Code postal** : 06000

**Subdivision pays (NUTS)** : Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)

**Téléphone** : +33 489978600

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : a3e10d2f-52ca-41d2-a406-70ca9de0293c - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 11/09/2024 à 13:54

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 11/09/2024